



Décembre 2009

Le trait d'union

Nouvelles brèves

AG de l'UAPnr

La prochaine Assemblée Générale de l'Union des Amis du Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse se tiendra le samedi 13 février 2010 après-midi à JANVRY dans l'Essonne.

Elle sera suivie d'une réunion publique d'information sur la « filière bois - Parc - OIN ».

Emmaüs fête ses 60 ans.

Cet anniversaire est l'occasion de rappeler l'une des valeurs fondatrices du mouvement : la solidarité envers "les plus souffrants que soi". Et à l'approche de Noël pensez à visiter les communautés d'Emmaüs pour y faire des trouvailles inattendues. Remis en état par des personnes en difficulté, les objets qu'on peut dénicher à Emmaüs portent la marque de la solidarité et peuvent faire de beaux cadeaux. Tout en réduisant le gaspillage d'objets en plastique qui partent très souvent à la poubelle...

Vote de la loi sur le Grand Paris

L'Assemblée Nationale a approuvé le projet de Christian Blanc. Ce texte constitue une recentralisation brutale et va engendrer une urbanisation massive

La révision de la charte est débloquée. Mais à quel prix !

Il y a un an, le 20 novembre 2008, un vote de l'Assemblée Régionale rajoutait 14 nouvelles communes de l'Essonne et des Yvelines au périmètre d'étude de la charte du Parc composé de 62 communes. Le 26 novembre 2009, un autre vote de l'Assemblée Régionale retirait ces 14 communes du périmètre d'étude.

Les mêmes, qui, il y a un an, étaient les plus ardents défenseurs de l'introduction tardive de ces 14 communes dans le périmètre d'étude, ont aujourd'hui totalement changé de position en votant l'ajustement final du périmètre d'étude. Le bon sens l'a emporté, certes, mais à quel prix de déception chez les habitants et les élus des 14 communes !

Car il était évident que le Parc ne disposait ni des moyens financiers pour faire les études nécessaires, ni du temps suffisant pour intégrer ces 14 communes avant l'envoi de la charte pour la consultation intermédiaire. Depuis un an, c'était la position de l'Union des Amis du Parc devant ce rajout tardif des 14 communes sans remettre en cause leur légitimité à vouloir appartenir au Parc.

Dès le printemps, le Président de la Région, en transmettant à l'État l'avant projet de charte à 62 communes, signifiait implicitement son accord pour un retour au périmètre d'étude initial.

Tous les avis de la consultation intermédiaire ont été ensuite dans le même sens, qu'il s'agisse de l'avis

de la Fédération des Parcs, de celui du Conseil Supérieur de la Nature, du Préfet de Région et du Ministère de l'Écologie. C'est pourquoi La Région, sur proposition de son Président, a finalement décidé d'ajuster le périmètre d'étude de manière à le faire coïncider avec le périmètre de travail à 62 communes.

En même temps, l'État et les départements se sont mis d'accord pour permettre à ces 14 communes d'intégrer le Parc lors d'une prochaine révision anticipée de la charte et la Région s'est engagée à mettre en œuvre les études équivalentes à celles qui ont été réalisées sur les autres communes au plus vite.

Une réunion a été organisée par le Parc, le 30 novembre, avec les élus de ces 14 communes et Michel Vampouille, Vice-président de la Région pour étudier les modalités de cette association.

Les Amis du Parc souhaitent que les élus des 14 communes profitent du temps de ce partenariat pour mettre leurs actions et leurs documents d'urbanisme en concordance avec la charte. **Nous avons invités à se joindre à nous les associations des 14 communes, comme auparavant nous avons invités celles du périmètre de 2007.** Aujourd'hui toutes les associations ont intérêt à travailler ensemble pour notre territoire commun dont la ruralité est sérieusement menacé par la contagion de l'Opération Paris - Saclay. La solidarité et l'union de toutes les forces sont encore plus d'actualité dans ce contexte.

Non au déplacement des trajectoires !

Enquête publique sur le relèvement des altitudes d'arrivée des avions à destination de Paris-Orly du 16/11/2009 au 17/12/2009.

Après Mars 2002, où la région d'Ablis, Saint-Arnoult en Yvelines, Rochefort et Bullion-Bonnelles a subi un premier déplacement de trajectoires, la DGAC nous propose d'aggraver à nouveau la situation.

Ce projet est inacceptable dans l'état car il est présenté, purement et simplement, comme **un transfert de nuisances d'un territoire sur un autre.**

Par ailleurs, la réduction de bruit promise par la DGAC dans l'enquête publique, liée à l'augmentation de la hauteur de survol de seulement 300m, est contredite par des mesures réalisées par Aéroport De Paris entre 2004 et 2008 sur la commune de Bonnelles. Ces mesures montrent une diminution du bruit très négligeable (-1 dBA) liée à l'augmentation de la hauteur des survols de 300m déjà en place sur un autre axe. Ces mesures corrélaient parfaitement le ressenti des populations qui n'ont jamais vu d'amélioration significative..

De plus, **aucune étude sérieuse n'a été faite sur le risque sanitaire** qu'entraînerait ce projet de déplacement des trajectoires sur les populations survolées. Des mesures de pollutions chimiques, toujours réalisées par ADP sur la commune de Bonnelles en 2008, montrent que le niveau de particules fines PM10 mesurées dépasse le seuil recommandé par l'OMS.

Contraire au Grenelle de l'environnement, le projet de déplacement des trajectoires implique une **augmentation de la consommation de kérosène et des émissions de CO2** (estimations respectives 5 et 10.000 tonnes par an).

La rapidité avec laquelle a été mise en place

cette enquête publique ressemble à un **passage en force et à une volonté de garantir l'augmentation du trafic aérien sur Orly.** Aucune concertation n'a eu lieu contrairement à ce qui a été annoncé à la conférence de presse du 04 décembre 2007.

L'augmentation du trafic est la seule et véritable raison de déplacer les trajectoires. A la page 7 du dossier, on peut lire : «le projet s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement et notamment par **le lancement de**



projets visant à favoriser la croissance du transport aérien tout en prenant en compte la qualité de vie des riverains ».

C'est donc un marché de dupes pour les populations actuellement survolées : Non seulement nous allons subir environ 110 survols en plus par jour en configuration vent d'Est, mais la réduction de bruit, uniquement pour les avions supplémentaires, ne sera pas audible pour la plupart des gens.

D'autres solutions, moins pénalisantes pour les riverains, sont possibles et ont été proposées par plusieurs associations et/ou experts.

Nous n'acceptons pas l'augmentation du nombre de survols au-dessus de nos communes et de nos agréables villages au cœur de la vallée de Chevreuse !

Stéphane Talaucher, Président de l'ACNAB

Union des Amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Association créée en 1981

Siège social : 18 rue de la Vallée
Maincourt
78770 Dampierre en Yvelines

Contact : uapnrc@gmail.com

Site : www.amis-parc-chevreuse.org